



HAL
open science

Les frontières de la Grèce : un laboratoire pour l'Europe ?

Guillaume Javourez, Laurence Pillant, Pierre Sintès

► To cite this version:

Guillaume Javourez, Laurence Pillant, Pierre Sintès. Les frontières de la Grèce : un laboratoire pour l'Europe?. *L'Espace Politique*, 2017, Frontières de guerre, frontières de paix : nouvelles explorations des espaces et temporalités des conflits, 2017 (3), <https://journals.openedition.org/espacepolitique/4432>. 10.4000/espacepolitique.4432 . hal-01792322

HAL Id: hal-01792322

<https://hal.science/hal-01792322>

Submitted on 15 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les frontières de la Grèce : un laboratoire pour l'Europe ?

Greek borders: a laboratory for Europe?

Guillaume Javourez, Laurence Pillant et Pierre Sintès

[Résumé](#) | [Index](#) | [Plan](#) | [Texte](#) | [Bibliographie](#) | [Notes](#) | [Citation](#) | [Auteurs](#)

Résumés

[Français](#) [English](#)

Cet article explore l'impact de l'intervention de l'Union européenne aux frontières de la Grèce. En matière de réconciliation à la frontière gréco-albanaise, de coopération à la frontière gréco-macédonienne, ou de contrôle migratoire à la frontière gréco-turque, des institutions européennes voient le jour et transforment, alimentent ou contribuent à des dynamiques territoriales déjà à l'œuvre. C'est en explorant ces trois études de cas au sein de trois fragments de frontières grecques aux contextes socio-historiques très différents que les auteurs peuvent conclure à la recomposition de certaines instances ou acteurs étatiques à travers l'action de l'UE qui bon gré mal gré explore à ses frontières extérieures de nouvelles modalités d'intervention.

[Haut de page](#)

Entrées d'index

Mots-clés :

[Union Européenne](#), [Grèce](#), [frontière](#), [réconciliation](#), [coopération](#), [contrôle migratoire](#)

Keywords :

[European Union](#), [Greece](#), [border](#), [reconciliation](#), [cooperation](#), [migration control](#)

[Haut de page](#)

Plan

[Les frontières de la Grèce : un laboratoire pour l'Europe ?](#)

[1. À la recherche de la paix et de la réconciliation ?](#)

[Frontière de l'Union et résolution des conflits](#)

[Réalité de la réconciliation/réalité du conflit à l'ouest de la frontière gréco-albanaise](#)

[2. La coopération régionale : un outil d'intégration](#)

[La coopération transfrontalière dans le cadre d'IPA : un processus à enjeu double.](#)

[Jeunes frontières vs anciennes solidarités : les effets d'« en bas »](#)

[Mobilisation du passé et mobilisation de liens transfrontaliers](#)

[3. Interventions européennes dans la surveillance frontalière et renforcement des autorités locales](#)

[Nouvelle configuration frontalière pour une restriction européenne de la mobilité](#)
[L'intervention européenne comme facteur de professionnalisation et de coopération transfrontalière : le cas d'Évros](#)
[Conclusion](#)
[Haut de page](#)

Texte intégral

[PDF Signaler ce document](#)

Les frontières de la Grèce : un laboratoire pour l'Europe ?

1 Depuis 1990, les frontières de la Grèce ont connu des bouleversements importants qui ont affecté leur fonctionnement et qui témoignent de l'intervention de nouveaux acteurs. Cette nouvelle situation procède de l'évolution radicale de la position du pays sur l'échiquier migratoire méditerranéen ainsi que de la transformation de la politique de l'Union européenne (UE) vis-à-vis de son voisinage sud-oriental. Sa frontière avait été depuis la Seconde Guerre mondiale la matérialisation du rideau de fer dans des aspects pourtant fort différents : difficile de comparer en effet la frontière avec la Yougoslavie titiste et l'Albanie d'Enver Hoxha, positionnées de manière particulière par rapport à la politique de Moscou, la Bulgarie de Todor Zhivkov, surnommée la 16^e République soviétique – ou la Turquie, membre de l'OTAN, mais aux relations délicates avec Athènes. Malgré une telle diversité, la frontière a été partout militarisée et relativement fermée, à l'exception du passage vers la Yougoslavie, vital pour le Nord du pays. Cet état de fait est radicalement modifié à partir de la chute des régimes politiques en vigueur dans les pays frontaliers après 1990, et de l'application par la Grèce des accords de Schengen en 2000. Le pays, qui a longtemps été une terre de départ, devient alors une région d'accueil et de transit pour de très nombreux migrants en provenance des pays voisins des Balkans ou des pays asiatiques et africains, au point que les ressortissants étrangers représentent désormais près de 10 % de sa population totale (Sintès, 2010, p.30).

2 Dans ce nouveau cadre, les frontières deviennent des lieux privilégiés d'observation de l'évolution des modalités du contrôle migratoire, mais aussi des nouvelles politiques mises en œuvre par l'Europe sur ses espaces frontaliers. Celles-ci questionnent aussi les relations de pouvoir entre l'État, les cadres législatifs bâtis autour du processus d'intégration européenne, ainsi que les localités dans lesquelles ceux-ci s'appliquent désormais. Toutefois, toutes les frontières de la Grèce ne présentent pas un positionnement similaire. La situation de chacun des pays frontaliers vis-à-vis de l'UE implique par exemple une action différenciée des instances de l'Union européenne. Les relations sont aussi très différentes entre l'État grec et ses voisins turc, bulgare, macédonien et albanais. Partout néanmoins, des acteurs semblables sont désormais à l'œuvre et surtout des processus similaires, engagés à des degrés variés, peuvent être mis au jour et engagent des acteurs d'échelles différentes. C'est une telle diversité que ce texte vise à mettre en évidence, à partir de différentes situations et de différentes expériences de recherche menées ces dernières années sur les frontières de la Grèce. Dans chacun de ces cas seront abordés les statuts de la frontière nationale et la gestion d'une limite de l'Union européenne. Cette comparaison sera l'occasion de présenter de nouveaux processus et de questionner l'émergence de nouveaux acteurs institutionnels sur les frontières du pays. Mais en proposant une méthodologie et une approche « par le bas », elle

permettra aussi de montrer comment les sociétés de la frontière réagissent, prennent en charge, modifient ou génèrent des procédures qui mettent en cause, aménagent ou se conforment aux objectifs affichés par les discours institutionnels aussi bien de l'État-nation que de l'UE. Ces terrains sont les suivants :

- 1 L'étude de la migration albanaise en Grèce a fait l'objet d'un travail approfondi lors de la décenn [\(...\)](#)

31) La frontière gréco-albanaise nous livre des éléments intéressants pour mener une telle réflexion, et plus particulièrement la région occidentale de l'Épire en Grèce, entre la ville d'Igoumenitsa et le district albanais de Saranda. Cette zone, envisagée dans un premier temps à travers les migrations de travailleurs qui y transitaient massivement [1](#), révèle en effet la vitalité du rapport transfrontalier pour expliquer les fonctionnements d'aujourd'hui. Plus particulièrement, les mouvements de population qu'ont connus les régions à la faveur de l'instabilité engendrée par la Seconde Guerre mondiale et la guerre civile grecque ont produit un substrat socio-historique particulier, où l'hostilité entre les deux États a été relayée par des mémoires locales souvent conflictuelles. Pour autant, l'ouverture de la frontière dans les années 1990, et son inscription dans l'un des flux migratoires les plus importants qu'a connus l'Europe orientale durant la période suivante a donné l'occasion de reprises de relations qui avaient été interrompues durant la période de réclusion imposée à pratiquement l'ensemble des Albanais par le régime d'Enver Hoxha.

- 2 La République de Macédoine est officiellement reconnue comme candidate à l'intégration européenne d [\(...\)](#)

42) La frontière entre l'actuelle République de Macédoine [2](#) et la Grèce, dans la région de Pélagonie, entre les villes de Bitola et de Florina, offre un arrière-plan historique relativement similaire, à la différence que celle-ci ne fut pas hermétiquement fermée durant la période socialiste. Les contacts transfrontaliers ne furent donc pas interrompus, hormis pendant la période de la Junte en Grèce (1967-1974), et ceux-ci ont même atteint un maximum tout au long des années 1980. Autre différence fondamentale, la chute du régime yougoslave et l'indépendance proclamée par la République de Macédoine en 1991 n'ont pas simplifié les relations entre les deux voisins. Bien au contraire, cet épisode fut le point de départ d'un conflit diplomatique entre la Grèce et ce nouveau pays concernant le nom constitutionnel de ce dernier. Un tel conflit, revenu au premier plan depuis le milieu des années 2000, est une source permanente de complications concernant les relations et la coopération entre les deux États. Cependant, la perspective d'intégration européenne des Balkans occidentaux en général, et de la République de Macédoine en particulier, a fait de la question du bon voisinage et de la coopération transfrontalière un élément clé du processus d'intégration. Le programme de coopération transfrontalière en cours entre les deux États, marqué par une institutionnalisation de leurs régions frontalières, contribue à l'affirmation d'acteurs particuliers dans le cadre de ces relations bilatérales. Pour autant, si de nouveaux acteurs institutionnels émergent, le renforcement des processus de coopération participe aussi à la recomposition de relations plus anciennes qui réinvestissent ces nouveaux cadres d'action au sein desquels plusieurs échelles interagissent.

53) La frontière gréco-turque, longtemps hermétique aux échanges bilatéraux, connaît au début du 21^{ème} siècle une ouverture. Les tensions qui existent entre les deux pays voisins sont notamment relatives à l'espace de la frontière qui, depuis son établissement, ne cesse d'être contesté, parfois jusqu'au conflit. Aux tentatives de (re) — construction des rapports gréco-

turcs s'ajoutent désormais des dynamiques de réconciliations locales et de concurrences entre deux espaces aux réalités économiques contrastées. L'augmentation des franchissements frontaliers sans autorisation dans les années 2000 dans le contexte de l'application des accords de Schengen ajoute une dimension européenne au contrôle territorial national, dont l'armée n'est désormais plus le seul acteur. L'étude de cet espace permettra donc d'observer en détail les transformations récentes que connaissent les frontières de la Grèce. Les contrôles migratoires, tant nationaux qu'européens, en introduisent de nouvelles restrictions à la mobilité, conduisent à une diversification des acteurs, et à l'émergence de nouvelles modalités de contrôles impliquant parfois les autorités turques. Dans ce contexte, les frontières orientales de la Grèce offrent un cas d'étude propice à l'observation des transformations des franchissements frontaliers et de leur surveillance révèlent aussi bien des fonctionnements institutionnels que des dynamiques locales indispensables à l'analyse des transformations en cours.

6Malgré la grande diversité de ces trois régions, les configurations y ont partout été modifiées au cours des années 1990 et 2000, et la frontière y a presque toujours changé de nature (en passant d'une frontière/barrière, à une interface plus ou moins fonctionnelle). Surtout, l'UE y est devenue un acteur déterminant par son intervention directe (les programmes CARDS dans les pays des Balkans occidentaux ou INTERREG lié aux fonds structurels en Grèce, Frontex avec ses différentes opérations de contrôle) comme par l'orientation qu'il semble imposer de façon générale avec la perspective de l'intégration régionale ou du contrôle migratoire. Plus généralement, l'action longtemps centrale de l'État dans ces régions frontalières sensibles semble en partie céder la place aujourd'hui à des modes de gouvernance caractérisés par le transfert de ses prérogatives vers d'autres institutions. Cette nouveauté pose explicitement la question des rapports que ce mode de pouvoir entretient avec le territoire, ainsi que celle des interactions entre les nouveaux acteurs de la frontière, qu'ils soient institutionnels ou non. Pour en rendre compte, trois différents processus seront présentés, en conformité avec les objectifs déclarés des politiques européennes, et illustrés plus particulièrement sur les segments de frontière présentés ci-dessus. Il s'agit tout d'abord d'évoquer la volonté de résoudre une histoire marquée par la conflictualité, que l'intégration politique européenne prétendrait faire oublier, à partir de la réconciliation des antagonistes. Puis, l'implantation des différents programmes de développement économique sera abordée ainsi que la mise en place de processus de coopération étroite touchant aujourd'hui bien des aspects de la vie des régions frontalières. Pour finir, nous verrons le nouveau statut de la région sur les routes migratoires, mais aussi le positionnement de l'Union par rapport à la gestion et au contrôle de ces flux de population. L'observation de ces trois processus (réconciliation, coopération et surveillance) nous conduira à identifier un ensemble de relations entre acteurs de différentes échelles.

1. À la recherche de la paix et de la réconciliation ?

- 3 Les frontières actuelles de la Grèce ont été tracées entre 1913 et 1947.

7L'action de l'Union européenne dans les Balkans est largement liée, au moins dans un premier temps, à la volonté de résoudre la forte conflictualité prêtée à la région. Les espaces frontaliers sont pour cela de véritables tests, car ils ont été délimités tardivement par rapport à l'Europe de l'Ouest³, et la légitimité des États peut y être mise en question. Les conflits qui les ont caractérisés en portent le témoignage. Ils ont laissé de vifs souvenirs en Europe et sont

à l'origine des nombreuses représentations des Balkans qui y ont cours (Todorova, 2011). Pour un pays comme la Grèce, en paix depuis la fin de sa guerre civile en 1949, il est intéressant d'éprouver l'action directe ou indirecte de l'Union européenne sur ses frontières, à la mesure de cet objectif plus général de pacification des conflits sur cette partie du continent.

Frontière de l'Union et résolution des conflits

- 4 Richard Holbrooke qualifiait le conflit en Bosnie-Herzégovine d' « échec collectif le plus grave de (...) »
- 5 C'est le cas notamment du programme CARDS, doté de 5 millions d'euro pour 5 ans à partir du sommet (...)

8 Les textes réglementaires de l'Union européenne depuis le début des années 2000 avancent souvent la paix comme l'un des objectifs majeurs de l'intervention des autorités de Bruxelles dans la péninsule balkanique, alors que la période précédente avait été plutôt marquée par une certaine inaction, voire une véritable impuissance à résoudre les guerres yougoslaves. Les divisions entre France et Allemagne, puis les positions non-interventionnistes de la Grande-Bretagne (Rupnik, 2011) avaient eu raison de leur capacité d'action face à l'embrasement de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine (1991-1995). L'issue du conflit, et les accords de Dayton en 1995 signaient ainsi le succès de la position pragmatique et efficace des États-Unis aux portes de l'UE. Face à ce qui a été présenté sans ménagement par certains comme un camouflé⁴, l'Union européenne redresse la barre dans la seconde moitié des années 1990. Ses armées deviennent les principaux pourvoyeurs des forces internationales dans les Balkans et les gouvernants tentent de mettre en place une série d'instruments destinés à inciter le développement économique⁵. Le discours de clôture du président Chirac, lors du sommet de Zagreb en 2000, témoigne bien des intentions comme des représentations des dirigeants de l'Union vis-à-vis des Balkans.

« À l'occasion de ce Sommet les participants ont clairement souligné que la réconciliation régionale et la démocratie d'une part leur rapprochement avec l'Union européenne d'autre part étaient deux processus indissociables. Le chemin de la paix, le chemin des droits de l'Homme, le chemin de la stabilité, c'est le chemin qui conduit à l'Europe. Tout autre chemin éloigne naturellement de l'Europe ».

9 Depuis, l'ensemble des textes réglementaires porte la trace d'une même intention. Les Balkans qui auraient connu une période de « réfrigération » des querelles ancestrales au temps du communisme, réapparues à la faveur de la chute du mur de Berlin (Rupnik, 1998), doivent urgemment être « recongelés » par la neutralisation des violences, mais surtout par le soutien au développement de son économie, perçue comme le meilleur outil de pacification. D'un point de vue factuel, ces intentions se sont traduites en acte par le succès des accords d'Ohrid de 2001, sous l'égide de l'Union, qui paraissaient solder le conflit intercommunautaire en République de Macédoine avec la mise en place d'un État fondé sur le partage du pouvoir et le maintien d'un espace de décision collectif par la reconnaissance des droits de chacune des communautés (Bieber et Keil, 2009). Plus généralement, les interventions en République de Macédoine et au Kosovo semblaient prouver que le premier objectif (enrayer la spirale de la violence) pouvait être efficace : le bilan du conflit kosovar s'élève à 10 000 morts, celui de République de Macédoine à moins d'une centaine, alors que la guerre en Bosnie-Herzégovine avait coûté la vie à près de 200 000 personnes. Au-delà de cette activité diplomatique, l'Union européenne avance aussi la perspective d'intégration comme un élément de pacification et de

réconciliation. L'accord signé lors de ce même sommet de Zagreb en 2000 explicite la convergence pure et simple entre processus d'intégration européenne et réconciliation :

« L'Union européenne confirme sa volonté de contribuer à consolider la démocratie et de soutenir résolument le processus de réconciliation et de coopération entre les pays concernés. Démocratie, réconciliation et coopération régionales d'une part, rapprochement de chacun de ces pays avec l'Union européenne d'autre part, forment un tout ».

¹⁰Depuis, les textes produits par l'Union confirment et renforcent ce lien entre sécurité régionale et perspective d'intégration. On le retrouve par exemple au cœur du processus de stabilisation et association au cours des années 2000. Celui-ci est cependant resté centré sur la question de la stabilisation, jusqu'au sommet Union européenne-Balkans occidentaux de Thessalonique en 2003. C'est à cette occasion que le basculement vers une plus grande association et intégration au sein des structures européennes de ces pays fut officiellement affirmé (Toeglhofer et Wunsch, 2010). Pourtant, cet objectif de réconciliation mérite d'être débattu à la lumière de plusieurs questions sur les effets d'une paix orchestrée ainsi depuis l'extérieur. Ces conditions politiques nouvelles portent-elles véritablement les ferments les plus efficaces de la réconciliation ? Il apparaît en effet que les accords d'Ohrid n'ont pas permis le développement d'une meilleure coopération entre communautés. Au contraire, la ségrégation et le cloisonnement semblent s'être accusés en raison de dynamiques sociales et politiques (Ragaru, 2007). Ces constatations ont mené Anthony Oberschall à affirmer que, s'il existe deux formes de « paix ethnique », l'une fondée sur la ségrégation, l'autre sur la coopération (Oberschall, 2007), c'est bien la première qui aurait été mise en œuvre au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine et en République de Macédoine, et celle-ci ne semble pas présenter les meilleures garanties de réconciliation des antagonistes. Par ailleurs, le renforcement de la reconnaissance du droit des minorités, permise par le droit international et soutenue par l'UE, peut aussi conduire au raidissement des définitions ethniques et des antagonismes nationaux, plutôt qu'à leur résolution (Riedel, 2002). Pour finir, difficile de créditer complètement l'hypothèse d'une marche pacificatrice vers l'intégration régionale au sein de l'Union grâce au voisinage d'États membres, car, dans la région des Balkans et contrairement à l'Europe centrale, les revendications croisées opposent ces mêmes pays déjà intégrés dans l'Union et les pays candidats ou candidats potentiels. Cet état de fait peut au contraire faire obstacle au processus d'intégration, comme on l'a vu pour la querelle du nom de la République de Macédoine, mais aussi pour le contentieux frontalier entre Slovénie et Croatie (Krucic, 2002 ; Rupnik, 1998).

¹¹Dans un tel contexte, les frontières de la Grèce offrent un exemple particulier et éloquent à la fois. En effet, le pays est membre de l'Union européenne depuis 1981. Il s'agit du premier pays de la région en la matière. Pourtant, la Grèce connaît des contentieux pendants avec ses voisins sur pratiquement toutes ses périphéries géographiques. Ses frontières politiques actuelles sont en effet le produit d'un processus de conquêtes et d'annexions successives, produit de la politique irrédentiste de l'État grec (Prévelakis, 1997). Les frontières avec l'Albanie et la République de Macédoine découlent des guerres balkaniques (1912-1913), tout comme la frontière maritime avec la Turquie dans sa partie nord. Celles avec la Bulgarie procèdent du rattachement de la Thrace à la Grèce après la Première Guerre mondiale alors que la frontière terrestre avec la Turquie a été fixée lors du traité de Lausanne en 1923. L'archipel du Dodécannèse, annexé par la Grèce moderne en 1947, complète les contours actuels du territoire de l'État grec à l'extrême sud-est de l'Égée. Il est frappant de constater que l'ensemble de ces tracés a fait l'objet de contentieux, même si ceux-ci ont été abandonnés aujourd'hui et ne sont plus sujets à des revendications officielles. Pour autant, la nouvelle

situation née des conséquences de la chute du mur de Berlin semble avoir redonné de la vigueur aux questions des conflits frontaliers en Grèce.

12Le dossier le plus mentionné sur la scène internationale concerne les relations avec la République de Macédoine avec le conflit autour de son nom. Mais d'autres questions se sont posées à partir de 1990, permettant de percevoir le caractère conflictogène de ces frontières. La crise de l'îlot d'Imia a conduit en 1994 la Grèce et la Turquie au bord de l'affrontement armé à propos de la limite des eaux territoriales en mer Égée. De manière plus discrète, dans les années 1990, la frontière gréco-albanaise a aussi été le lieu de tensions importantes entre les deux États autour de la question de la minorité grecque d'Albanie. En pleine guerre de Bosnie-Herzégovine, des actions violentes étaient menées par un groupe, s'étant donné le même nom que la résistance hellénophone d'Albanie durant la Seconde Guerre mondiale : MAVI pour *Metopo Apeleftherosis Voriou Ipirou* (Front de libération de l'Épire du Nord). Ce groupe a surtout revendiqué l'attaque d'un poste-frontière albanais, ayant coûté la vie à 2 militaires albanais, à proximité du village de Peshkëpi en 1994, dans la région de Gjirokastrë. Si la sécurité intérieure grecque avait très rapidement fait cesser de telles activités, certaines autorités ecclésiastiques leur ont manifesté leur soutien, témoignant ainsi de la sympathie que pouvait avoir ce type de position dans une partie de l'opinion (Michas, 2002). Cet incident conduisit au jugement pour complicité de plusieurs responsables politiques de la minorité grecque et de leur association « Omonia » (Sintès, 2010).

Réalité de la réconciliation/réalité du conflit à l'ouest de la frontière gréco-albanaise

13Près de 20 ans après les incidents de Peshkëpi, les relations entre Grèce et Albanie semblent meilleures. Si l'état de guerre n'a été que partiellement levé entre les deux pays depuis 1987, un traité d'« amitié, de coopération, de bon voisinage et de sécurité » est venu mettre fin en 1996 à la période de tensions décrite ci-dessus. Aujourd'hui, quiconque longe ou traverse la frontière gréco-albanaise y verra une ligne interétatique pacifiée. Plus personne ne semble prétendre officiellement à sa modification. On peut le constater même dans l'une des régions les plus disputées dans l'imaginaire de la population des deux pays, situées à l'extrémité occidentale de la frontière, dans l'ancien nome de Thesprotie, au nord de la ville d'Igoumenitsa. Depuis 2004, l'ouverture d'un point de passage frontalier au lieu-dit Mavromati ou Qaftë Botë permet une reprise de contact aisée entre les deux côtés de la frontière, en ouvrant ce qui est désormais un axe de pénétration important vers l'Albanie depuis l'achèvement de la route qui rejoint Sarandë et Igoumenitsa (premier port de la région, mais aussi terminaison de la via Egnatia qui traverse le Nord de la Grèce vers Thessalonique). Dans cette région, la portion frontalière se compose de deux entités géographiques. La plus orientale est un espace montagneux présentant des altitudes élevées, des vallées enclavées et difficiles d'accès : les montagnes de la Mourgana, sous-ensemble du Pinde occidental, largement vidées de leur population au cours du 20^{ème} siècle du fait d'une migration soutenue vers les villes de la Grèce, la République Fédérale Allemande et la Belgique industrielle et minière. Le second sous-ensemble est composé de la plaine du Kalama, petit fleuve littoral au cours artificialisé dans les années 1960. Ce dernier espace est aujourd'hui le plus peuplé et le plus actif de ce tronçon frontalier, organisé en gros villages vivant de l'agriculture commerciale de la mandarine (Asproklyssi et Sagiada).

14Dans la plaine du Kalama, les caractéristiques de la population offrent une complexité héritée des mouvements du passé. Les violences qui ont embrasé la région entre 1940 et 1949

poussèrent certains habitants à partir vers l'Albanie alors que d'autres devaient abandonner leur lieu de vie sous la contrainte du conflit ou des autorités pour être installés ailleurs à l'intérieur de la région ou ailleurs en Grèce. Même s'il demeure possible de la nuancer, l'interprétation de ces mouvements de population, telle qu'elle a été relevée au cours d'une série d'entretiens menés avec les villageois entre 2009 et 2011, incrimine toujours les dissensions religieuses qui traversaient la société locale dans l'entre-deux-guerres. La redistribution des terres de la plaine dans les années 1960 est présentée comme ayant permis la restitution aux Grecs de biens qu'ils avaient perdus au cours de la période ottomane, et que s'étaient alors appropriés des groupes musulmans – ici entièrement albanophones – que l'on désigne localement sous le nom de « Turcs », « Tchams », « Alvanotchams » ou « Turcotchams » (Baltisiotis et Embirikos, 2007). Au cours de la guerre, ces grands propriétaires ayant pris le parti des Italiens et des Allemands ont profité de la situation pour tenter de reprendre la position prépondérante que le rattachement de la région à la Grèce en 1913 commençait à leur faire perdre (Margaritis, 2005 ; Manta, 2004). Ce positionnement a été fatal à leur présence puisque, tout comme l'ensemble des musulmans de Thesprotie, ils ont été chassés par les forces de Napoléon Servas, ou, tout du moins, seraient partis après avoir appris les exactions commises à l'encontre de leurs coreligionnaires dans les villes de Filiates et de Paramithia (Meyer, 2007 ; Péchoux, 2002 ; Péchoux et Sivignon, 1989). Ces musulmans sont désignés aujourd'hui dans la région comme ayant été des dangers pour l'intégrité territoriale de la Grèce comme pour l'intégrité physique des Grecs. Des petits monuments viennent rappeler l'histoire des violences qu'ils firent subir alors aux habitants de la région. On constate aussi que les champs, jadis entre les mains de ces Beys ou *Tchiflikadès* sont désormais partagés entre les habitants des différents villages, selon un plan en damier qui marque bien dans l'espace une phase de reconquête. Les Tchams sont donc vus comme une survivance de la domination ottomane, dont la disparition a accompagné l'émancipation des Grecs. En Albanie, au contraire, le sort des musulmans de cette région est présenté très différemment : c'est une injustice qui entache durablement les relations entre les deux pays. Les violences auraient surtout arraché un morceau de terre albanaise au pays et certains militent aujourd'hui pour le retour de ces territoires dans le giron national. Depuis 2011, un parti albanais, le PDIU qui possède 4 sièges au parlement albanais depuis 2013, demande la reconnaissance des torts portés par la Grèce à ce groupe albanophone, et réclame des réparations. Le 27 juin, jour anniversaire de la commémoration du « génocide des Tchams », est l'occasion de manifestations à Tirana et dans d'autres villes albanaises. En 2011, une manifestation s'est même déroulée à proximité de la frontière et a dû être stoppée par la police albanaise. Cette mémoire est elle aussi mise en scène de ce côté-ci de la frontière puisqu'on trouve un monument commémoratif de leur martyr sur la place centrale de Konispol, première ville albanaise après la frontière (Sintès, 2015).

15Néanmoins, ces narrations du passé sont rendues aujourd'hui plus complexes, du fait de la migration qui traverse toute la région depuis 1990. L'existence de ce substrat socio-historique original lui confère une dimension transnationale particulière (Kretsi, 2002). Comme observé ailleurs (Sintès, 2010), les Aroumains de la région ont pu trouver des parents ou des amis restés en Albanie après guerre à l'occasion de l'ouverture de la frontière en 1990. Ces derniers, au moment de migrer, n'ont pas manqué d'activer ce lien familial pour appuyer leur projet migratoire. Le plus original est ici la manière dont la migration ou la « vie de la frontière » peut désormais prendre appui sur les coexistences de l'entre-deux-guerres. Les plus âgés sont en effet les témoins de relations de proximité ou d'entre-aide unissant les membres des différentes communautés confessionnelles ou linguistiques situées aujourd'hui de part et d'autre de la frontière. Ces relations sont souvent articulées autour du mouvement migratoire des Albanais vers la Grèce, mais aussi des voyages touristiques des Grecs vers

l'Albanie, comme les voyages organisés par les autorités municipales pour le KAPI (centre de soin ouvert aux personnes âgées ou *Κέντρο Ανοιχτής Προστασίας Ηλικιωμένων*) de Sagiada dans les années 2000 et 2010. Les configurations de ces liens sont nombreuses : relations familiales consécutives à des mariages impliquant avant-guerre des personnes de religion différente, relations s'appuyant sur communauté linguistique ou religieuse, des souvenirs d'anciennes relations de voisinage interrompues par le conflit dont les plus anciens ont pu conserver le souvenir. Ces relations, qui conduisent à l'émergence de mobilités particulières, sont grandement facilitées par le plurilinguisme de ces anciennes générations, bien que celui-ci soit toujours difficile à percevoir à jour (Sintès, 2017, p.78).

16La reprise de ces liens entre les habitants contraste quelque peu avec la réalité des relations officielles qui se sont développées avec difficulté depuis 1990. Si les deux pays s'associent dans le cadre de différents programmes transfrontaliers, surtout celui qui intègre INTERREG et CARDS des deux côtés de la frontière, les seules relations qui semblent se développer sur ce flanc occidental de la frontière passent souvent par les services centraux des deux capitales, voire par l'Italie voisine comme le confirmait le vice-préfet de Thesprotie lors d'un entretien mené en juillet 2010 :

« Beaucoup de relations internationales passent par les relations avec l'Italie, avec INTERREG et avec ESPA. Avec l'Albanie, les relations existent comme la construction de la route liant Sarandë à Konispol qui est très importante pour notre région. Mais les seules relations que l'on a pu développer avec les autorités albanaises, c'est surtout à travers le programme INTERREG que l'on mène avec l'Italie, grâce à nos étroites relations avec Brindisi et Bari dans les Pouilles ».

17Même le seul programme unissant les deux pays, rendu public par le biais du site internet d'INTERREG, lie les municipalités de Saranda et de Paleokastritsa sur l'île de Corfou, affirmant bien la difficulté d'une relation pacifiée entre les deux autorités dans cette région dont l'histoire est marquée par une conflictualité récente.

2. La coopération régionale : un outil d'intégration

- *6 Conclusions de la présidence, conseil européen de Santa Maria Da Feira, 19 et 20 Juin 2000.*

18Parallèlement à la pacification, l'Union européenne conduit aussi dans la région un objectif d'arrimage de ces espaces au reste de son territoire, avec pour point de mire l'intégration des États de l'Europe du Sud-Est en son sein. C'est à la fin des années 1990 que les Balkans occidentaux obtiennent une place à part entière dans ce processus. Le conseil européen de Cologne de juin 1999 affirma pour la première fois, dans le cadre du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est, l'objectif d'une pleine et entière intégration. Le conseil européen de Santa Maria de Feira, qui s'est tenu en juin 2000, confirma l'objectif d'une « plus grande intégration possible des pays de la région dans le courant dominant politique et économique de l'Europe à travers le processus de stabilisation et d'association, le dialogue politique, la libération des échanges, la coopération régionale dans le domaine de la justice et des affaires intérieures »⁶. Présenté comme un des outils à l'intégration européenne, le processus de

stabilisation et d'association constitue le cadre de la politique de l'Union vis-à-vis des pays des Balkans occidentaux jusqu'à leur adhésion.

19 De façon effective, ce processus se fonde sur la signature et la mise en œuvre d'un « accord de stabilisation et association » qui impliquent une libéralisation graduelle des échanges, une aide technique et financière ainsi que l'encouragement de la coopération régionale, qui n'a cessé de prendre une place de plus en plus importante depuis lors.

La coopération transfrontalière dans le cadre d'IPA : un processus à enjeu double.

- 7 Les cinq composantes de l'IPA sont : Aide à la transition et renforcement des institutions, la coop (...)
- 8 La première version du programme INTERREG concernait la période de programmation s'étalant de 1989 (...)

20 C'est à travers certains de ces instruments, destinés à apporter une aide technique et financière (CARDS et PHARE notamment), que furent initiés les premiers programmes de coopération transfrontalière. Ceux-ci prirent une place plus importante à partir de 2007, lorsque ces différents dispositifs furent regroupés au sein de l'Instrument d'Aide de Pré-adhésion (IAP) qui intégrait la coopération transfrontalière comme la seconde composante des cinq comportées par ce nouvel instrument⁷. Plaçant les États et les institutions locales en position de responsables, ces programmes ont pour objectif de rapprocher les populations vivant dans les espaces souvent marginaux au sein de leurs territoires nationaux, en y instaurant un processus de développement transfrontalier et de « bon voisinage ». La pierre angulaire de cette coopération transfrontalière est le « bénéfice commun » que chacun des pays peut en tirer : l'établissement de normes communes devrait permettre d'y impulser un processus de décision et de programmation équitable et équilibré pour stimuler la coopération et l'intégration économique entre les États concernés. Il faut noter qu'une telle philosophie n'a pas été échafaudée au départ pour les pays des Balkans occidentaux. Perçus comme des espaces symboliques de la construction européenne, les espaces frontaliers ont en effet été ciblés dès le tournant des années 1990⁸ par des programmes de coopération transfrontalière tel qu'INTERREG, censés favoriser et développer les relations de part et d'autre des frontières de l'ensemble des pays membres, (Velasco-Graciet, 2006).

- 9 Les objectifs de la coopération transfrontalière dans le cadre de l'IAP sont annoncés au nombre de (...)

21 Directement inspirée des programmes en cours au sein de l'Union et élaborée au sein des institutions européennes, la coopération transfrontalière IAP est un processus hautement standardisé et réglementé. Suivant de très près les règles des Fonds Structurels européens, dont sont issus les programmes INTERREG, ils poursuivent explicitement un objectif de formation, visant à préparer les pays et les institutions concernés à la politique de cohésion de l'Union européenne, les insérant ainsi dans le processus d'adhésion. Dans la pratique, il appartient aux institutions transfrontalières mises en place selon les règlements européens d'engager la construction théorique de la coopération transfrontalière en établissant un document de programmation définissant l'aire éligible au programme, en dressant un profil de l'espace retenu, en étudiant les spécificités, et en déterminant les objectifs prioritaires de la coopération⁹. Les États de leur côté s'engagent dans la coopération, sans y être contraints par

l'UE, en signant un accord, puis en organisant la mise en place des structures qui présideront par la suite au processus de coopération. Le processus d'institutionnalisation de la coopération transfrontalière se fait donc par la coopération d'acteurs nationaux, européens, mais aussi locaux puisque c'est à cette échelle que doivent s'inscrire les projets soutenus.

22L'instauration très technique, « par le haut », de programmes élaborés à l'échelle de l'Union européenne peut apparaître déconnectée des enjeux locaux et ne tenant pas compte des particularités des différents espaces frontaliers. Pourtant, si un tel cadre ne prend en compte que des critères économiques et démographiques observés à un instant t , il ne fait pas table rase des relations transfrontalières que les sociétés locales ont construites au fil du temps. En revanche, l'émergence de l'acteur européen pour les sociétés transfrontalières conduit à la démultiplication du nombre d'acteurs qui influencent le fonctionnement de ces régions (Amilhat-Szary et Fourny, 2006), ajoutant un nouveau cadre d'action aux relations transfrontalières, et leur fournissant un nouvel outil.

Jeunes frontières vs anciennes solidarités : les effets d'« en bas »

23La frontière qui sépare aujourd'hui la Grèce et la République de Macédoine a ainsi été fixée par un accord entre les États-majors des armées grecque et serbe le 1^{er} juin 1913 (Lory, 2009) avant d'être consacrée lors du traité de Bucarest du 10 août 1913. Les compromis trouvés à propos de ce tracé frontalier eurent pour conséquence de laisser de chaque côté des « minorités nationales » dont la loyauté était pour les États sujette à caution, à l'image des hellénophones du Sud de l'Albanie ou des slavophones d'une Macédoine d'Égée passée aux mains de la Grèce (de Rapper et Sintès, 2006 ; Karakasidou, 2002). Cet événement entraîna aussi des déplacements importants de populations : une grande majorité de la communauté hellénophone de la ville de Bitola, aujourd'hui située en République de Macédoine, émigra en direction de la Grèce du Nord, principalement vers les villes de Florina et Thessalonique (Lory, 2009). Ces mouvements de populations s'ajoutèrent à la fragmentation spatiale de la région, et multiplièrent aussi les possibilités de relations avec des individus ou des lieux désormais situés en terre étrangère.

24Apparues en 1913, les frontières étaient bien présentes sur les cartes, mais leur franchissement ne faisait pas l'objet d'un contrôle strict avant la Seconde Guerre mondiale. Les événements qui suivirent cette dernière, et notamment l'installation de régimes d'inspiration marxiste chez les voisins du Nord de la Grèce, entraînèrent souvent un renforcement du contrôle frontalier qui renforça la séparation : la frontière entre l'Albanie et la Grèce se ferma de façon hermétique jusqu'en 1991. Celle avec la République de Macédoine fut elle aussi militarisée et soumise à un contrôle de plus en plus strict, mais qui n'alla pas jusqu'à une telle fermeture (Vereni, 1998) ? Les citoyennes et les citoyens yougoslaves avaient ainsi la possibilité de sortir librement de Yougoslavie et en ont largement profité pour se rendre en Grèce, notamment de la fin des années 1970 au début des années 1990. Le fonctionnement local de la frontière perdura lui aussi jusqu'à la fin des années 1960 : les habitants des villages frontaliers pouvaient traverser la frontière munis d'une simple carte d'identité par les différents postes militaires destinés à en assurer la surveillance, jusqu'à l'arrivée au pouvoir en Grèce de la Junte des colonels, qui mit un terme définitif à ce régime particulier.

25Aujourd'hui, le patrimoine social de la frontière se trouve remobilisé. Mais si elle semble rapprocher certains groupes répartis de façon transfrontalière, l'expression de leur solidarité dans des contextes sensibles soulève parfois pour les États un nouveau risque lié au renforcement du transnationalisme. Il n'en reste pas moins que la mobilisation de ces relations peut aussi servir d'atout dans la réalisation de projets transfrontaliers. Si les relations entre la Grèce et l'Albanie ont été réduites à néant durant toute la seconde moitié du 20^{ème} siècle, l'importance jouée par les liens historiques et humains dans la migration à destination de la Grèce des groupes aroumains ou hellénophones du Sud de l'Albanie au cours des années 1990 est bien attestée (Sintès, 2003). Si ce type de réseau peut être mobilisé dans le cadre de projets migratoires, nous pouvons supposer qu'il peut l'être aussi dans celui des programmes de coopération transfrontalière.

Mobilisation du passé et mobilisation de liens transfrontaliers

26À l'issue du premier appel à projets lancé dans le cadre de la coopération transfrontalière IAP 2007-2013 entre la Grèce et la République de Macédoine, un total de 18 projets a été sélectionné. Parmi eux, deux en particulier peuvent retenir l'attention. Touchant au domaine des arts et de la culture, ils ont la particularité de concerner des acteurs à chaque fois localisés à Thessalonique pour la partie grecque, et à Bitola pour la partie macédonienne. On retrouve aussi dans chacun de ces deux exemples, aux côtés d'autres organismes, des acteurs dont l'implication dans les relations transfrontalières était déjà forte avant même l'élaboration de ces projets. L'un d'entre eux est l'association *Pelagonija*, basée à Bitola. Fondée en 1998 comme association « d'amitié et de coopération entre Bitola et la Grèce », elle est connue dans toute la ville pour les enseignements de la langue grecque qu'elle dispense. Le second projet implique quant à lui de façon indirecte l'association *Karteria* de Thessalonique, association fondée en 1913 par des membres de la communauté hellénophone de Bitola ayant quitté la ville pour Thessalonique au moment des guerres balkaniques.

- 10 Cette communauté était essentiellement composée d'Aroumains hellénophones (Lory, 2009).
- 11 Les mouvements des populations hellénophones ne sont pas les seuls mouvements transfrontaliers mass (...)

27Si *Karteria* et *Pelagonija* font ici partie de projets séparés, ces deux organisations entretiennent des relations intenses l'une avec l'autre depuis plusieurs années. Les cours de grec, proposés à titre quasi gracieux par l'association de Bitola, sont dans les faits largement financés par *Karteria*, de même que les locaux qu'elle utilise dans le cadre de ses activités. La rencontre des partenaires, qui a abouti à l'élaboration de projets de coopération transfrontalière IAP, est en fait le fruit de la collaboration entre ces deux associations, qui servent d'intermédiaires entre les institutions culturelles porteuses des projets. Mais quel mécanisme peut avoir placé ces associations en position d'intermédiaires pour des programmes soutenus par l'Union européenne ? Si l'on examine la trajectoire des individus qui les animent, on perçoit comment celle-ci peut devenir une ressource. Le président de l'association *Pelagonija* est le descendant d'une famille hellénophone de Bitola. Si un grand nombre de ses parents ont quitté la ville au moment des guerres balkaniques et après la Première Guerre mondiale, son grand-père resta sur place. Le grec, qu'il a appris chez lui au contact de ses grands-parents, est une langue orale qu'il parle couramment sans la maîtriser entièrement. À l'inverse, la présidente de l'association *Karteria* est descendante de membres

de la communauté hellénophone¹⁰ de Bitola qui quittèrent la ville en 1912. L'association date d'ailleurs de cette époque puisqu'elle fut fondée à Thessalonique en 1913 et porte même le nom d'une société fondée en 1880 à Bitola (Monastir en grec) dont le but était la promotion des lettres grecques (Koltsidas, 2008). Regroupant dès sa création des membres de cette ex-communauté bitolienne, l'organisation a poursuivi ses activités presque une centaine d'années après son établissement, sous l'action de sa présidente actuelle. Cherchant à promouvoir l'hellénisme en République de Macédoine, elle a pris appui dans un premier temps sur les membres de la famille de sa mère restés à Bitola. S'appuyant sur ce réseau familial, elle noua des contacts avec d'autres membres de ce qu'elle nomme « la communauté grecque de Bitola » pour réactiver des liens transfrontaliers longtemps distendus. C'est de cette façon, au cours de ses premiers séjours, qu'elle rencontra des personnes devenues aujourd'hui très actives dans l'association bitolienne. Elle fit alors émerger de nouveaux réseaux relationnels en s'appuyant sur la répartition transfrontalière de ces personnes¹¹.

28Une fois les contacts établis, les premières activités culturelles et les premiers cours de grec purent être donnés. L'apparition de l'association *Pelagonija* marqua l'institutionnalisation d'un véritable partenaire, chargé d'organiser le déroulement de ces activités, soutenues financièrement par le biais de *Karteria* dont l'activité était essentiellement consacrée à la recherche de fonds pour assurer et développer ses projets en République de Macédoine. Fidèle à la tradition de la société fondée en 1880, *Karteria* a étendu son activité à d'autres villes de République de Macédoine, finançant (comme elle le fait à Bitola) des associations destinées à promouvoir la langue et la culture grecques. Gardant Bitola comme lieu privilégié de son action, l'association y promeut un discours alternatif sur le lieu en cherchant à rendre visible l'une des facettes de son passé. Elle a notamment racheté des concessions de membres de la communauté dans l'un des cimetières de la ville, illustration d'une histoire oubliée témoignant de la présence passée de populations hellénophones à Bitola avant les guerres balkaniques (Javourez, 2017), et cherchait à y finaliser l'achat d'une maison destinée à accueillir un centre de la culture grecque, marquant ainsi le retour de celle-ci dans un lieu considéré comme important par les tenants de l'hellénisme et que les aléas militaires des guerres balkaniques avaient à l'époque attribué au Royaume de Serbie. L'action de cette association, inscrite dans la droite ligne des processus de diffusion de l'idée hellénique au 19^{ème} siècle, prend un certain relief à la lumière du conflit diplomatique opposant la Grèce et la République de Macédoine, et les tensions qui agitent aujourd'hui la société macédonienne.

29Nés à la suite de l'effondrement de la Yougoslavie, ces processus entretiennent un lien étroit avec la question de l'établissement d'un État macédonien postsocialiste dont la légitimité fut contestée dès sa naissance, tant de l'intérieur que de l'extérieur. La chute d'une Yougoslavie offrant une citoyenneté fondée sur l'appartenance à l'État et l'émergence d'une République de Macédoine indépendante ont poussé les habitants de la région à réévaluer leurs loyautés, favorisant alors des processus de différenciation qui ont pu emprunter les lignes ethniques en cours dans ces sociétés (Brown, 2003). La remise en question du pouvoir de l'État ainsi que les difficultés des situations économiques dans les pays qui sortirent du socialisme, associées à la diversité culturelle des populations des zones frontalières, se combinèrent dans un climat favorable au retour du transnationalisme (... et du nationalisme ?).

30Le cadre mis en place à travers la coopération transfrontalière IAP et l'institutionnalisation des espaces frontaliers se trouvent ainsi investi par des acteurs ayant construit de longue date leur action dans un rapport avec les territoires locaux et leur histoire, et qui utilisent la ressource européenne comme un moyen de la prolonger ou de la fortifier. L'exemple abordé

ici nous permet aussi de retourner cette proposition car la position d'intermédiaire tenue par les deux associations illustre aussi la façon dont les programmes de coopération transfrontalière peuvent se nourrir des configurations locales et stimuler de nouveaux contacts. La rencontre entre partenaires n'aurait peut-être jamais eu lieu sans la présence de ces intermédiaires. Les acteurs impliqués ainsi que les éléments mobilisés pour la construction de ces réseaux transfrontaliers illustrent bien le rôle de ces groupes pouvant mobiliser un certain patrimoine commun dans les recompositions de ces frontières européennes et la construction d'un espace européen transfrontalier institutionnalisé (Malloy, 2010).

31 L'échelle nationale n'est cependant pas absente de ces coopérations : les États initient un processus dont ils supervisent en partie la réalisation. Cette question de la coopération illustre donc bien la façon dont les multiples dimensions de ces espaces frontaliers se combinent et s'entremêlent dans ce nouveau cadre censé les dépasser. La coopération transfrontalière permet de concevoir la frontière comme une interface entre États appelés à faire partie à terme d'un même ensemble politique.

3. Interventions européennes dans la surveillance frontalière et renforcement des autorités locales

32 Les relations tendues que la Grèce entretient avec certains de ses voisins font des frontières du pays des espaces caractérisés par une certaine militarisation : la surveillance des menaces que faisaient planer les ennemis sur le territoire national était ainsi assurée par l'armée aux frontières, mais également par la police lorsqu'elle impliquait le contrôle des mouvements migratoires. Ces derniers étaient considérés comme gênants, en particulier s'ils concernaient des ressortissants étrangers de pays voisins pouvant compromettre « l'équilibre national » du pays – c'est notamment le cas aux frontières Nord avec l'Albanie, la République de Macédoine, la Bulgarie et la Turquie, impliquant respectivement les minorités albanophones en Épire du Sud, slavophone en Macédoine du Nord, Pomaks ou Turcs en Thrace occidentale comme l'atteste une littérature abondante (voir entre autres, Markou, 2008 ; de Rapper et Sintès, 2006 ; Hersant, 2004 ; Monova, 2004 ; Skoulariki, 2003). Ces contrôles étaient l'un des éléments de défense de la Grèce face aux risques géopolitiques potentiels de revendications territoriales et identitaires en provenance des pays voisins (de Rapper et Sintès, 2006). À la fin du 20^{ème} siècle, les bouleversements que connaît la région, suivis d'une relative ouverture des frontières, conduisent au renforcement du contrôle policier des franchissements frontaliers. Dans ce domaine aussi, l'appartenance de la Grèce à l'UE pousse à l'alignement de sa politique migratoire sur les directives de l'Europe communautaire, avec un durcissement du contrôle des franchissements frontaliers, accompagné de politiques de régularisation massive (Pteroudis, 1996). Si dans un premier temps la frontière gréco-albanaise est la principale concernée, un tel processus s'étend au début des années 2000 à l'ensemble des frontières du pays et des populations migrantes présentes sur son sol.

Nouvelle configuration frontalière pour une restriction européenne de la mobilité

- 12 Définition des contrôles frontaliers dans la convention de l'application des accords de Schengen da (...)
- 13 En 2000 toutes les frontières de la Grèce excepté le versant Ouest du pays (avec la frontière gréco (...))
- 14 Didier Bigo cite une conférence de Michel Foucher à Barcelone en 2004 (Bigo, 2010).

33 En 2000, l'application des accords de Schengen renforce les changements déjà amorcés dans les années 1990 avec l'intervention de processus de niveau européen sur les frontières nationales, introduisant un nouveau durcissement du contrôle aux frontières du pays. En parallèle, des programmes tels qu'INTERREG sont utilisés pour équiper les postes-frontière avec le matériel nécessaire au contrôle. La dimension européenne de cette surveillance « indépendamment de tout autre motif, se fonde sur la seule intention de franchir la frontière », ayant pour objectif « la sauvegarde de la sécurité [interne, en faisant] obstacle à l'immigration illégale de ressortissants d'États non membres des Communautés européennes »¹², toutes provenances confondues. La Grèce en devenant l'une des principales frontières extérieures¹³ de l'extrême Sud-Est européen, opère un changement radical à ses frontières avec l'apparition d'un niveau de contrôle lié à l'appartenance communautaire qui vient s'ajouter au contrôle proprement national. Parmi les mesures prises à l'échelle européenne, la détention administrative des étrangers ayant franchi les frontières sans autorisation est l'une des plus significatives. Cette mesure conditionne d'une part la création de lieux d'enfermement pour la détention administrative, et d'autre part entraîne l'intensification des contrôles en dehors des points de passage officiels, adaptant ainsi les modalités du contrôle à celles des flux migratoires incriminés. L'évolution des frontières grecques peut donc être définie par le passage « d'un temps de rapport de force gelé »¹⁴ dans la surveillance d'un pays ennemi voisin, à l'instauration d'un contrôle inscrit dans une dimension plus mouvante, multiscalaire et moins directement identifiable. Ces transformations, au-delà de la forme et des éléments qui les caractérisent, questionnent elles aussi les modalités de l'exercice du pouvoir de l'État sur le territoire. Si le contrôle aux frontières revêt une nouvelle dimension européenne impliquant de nouveaux acteurs et de nouveaux espaces, le rôle de l'État dans cette nouvelle configuration ne diminue pas pour autant.

34 La frontière gréco-turque donne un bon exemple illustrant ces évolutions. En effet, si la fermeture de la frontière Nord de la Grèce avec la République de Macédoine a connu un destin contrasté, la frontière gréco-turque était soumise de son côté à une longue période d'arrêt des échanges jusqu'au début des années 2000 à l'image de ce que l'on a décrit pour la frontière gréco-albanaise. Bien que ces échanges transfrontaliers semblent reprendre au début des années 2000, le franchissement frontalier sans autorisation par des migrants de longue distance marque surtout cette dernière décennie.

35 À l'instar des pays du sud de l'Europe, la Grèce connaît depuis les années 1990 une augmentation des arrivées de migrants sans autorisation, principalement originaires de pays voisins. La situation change dans les années 2000 avec des populations venues d'Afrique (en majorité d'Algérie et de Somalie), du Moyen-Orient (notamment d'Irak de Palestine puis de Syrie) et d'Asie (en majorité d'Afghanistan et du Pakistan) qui arrivent en plus grand nombre et franchissent la frontière gréco-turque. Conséquence directe de ces évolutions, la Grèce occupe désormais une place importante dans les trajectoires migratoires (Bathaïe, 2009). Plusieurs raisons expliquent cette attractivité nouvelle : la situation économique du pays, certains secteurs d'activités ont un besoin de main-d'œuvre ; le contexte géopolitique, certains

conflits continuent à provoquer le départ de population ; le contexte euro-méditerranéen, lié au renforcement des contrôles aux frontières Sud de l'Europe qui entraînent une reconfiguration des trajectoires migratoires méditerranéennes vers le continent européen. Proche de la Turquie (Pérouse, 2002), située dans l'Union européenne et entourée de pays qui ne sont pas dans l'Espace Schengen (ES) la Grèce se présentait alors comme une nouvelle voie d'entrée sur le territoire européen. En réponse à ces arrivées, les autorités accentuent les contrôles sur une façade orientale de la Grèce déjà caractérisée par un contexte géopolitique spécifique. Au contrôle militaire de potentielles évasions ennemies s'ajoute alors le contrôle de ces franchissements sans autorisation.

- 15 Equipe d'intervention rapide de l'agence Frontex aux frontières déployée au titre de la situation u (...)

36La médiatisation progressive du phénomène migratoire, à l'échelle nationale et européenne, dans un contexte de promulgation de nouvelles lois, et de nouveaux moyens visant à la restriction des mobilités vers l'UE, fait apparaître de nouvelles formes de contrôle et de surveillance. Parmi elles, de nouveaux systèmes de détection de faux papiers ou encore le système d'information de Schengen, la création de lieux d'enfermement institutionnalisés, l'émergence de l'agence Frontex, et plus tard la construction d'une barrière sur 12 km le long de la frontière terrestre. C'est la mise en œuvre de ces éléments qui entraîne une transformation majeure et non homogène du paysage frontalier. L'intervention européenne est variée selon les espaces de la frontière, l'importance des phénomènes migratoires, leur visibilité, mais aussi les spécificités locales. À titre d'exemple, l'intervention de l'agence Frontex et plus particulièrement de RABIT¹⁵ en 2010 permet aux gardes-frontières et à l'agence de se renforcer l'un l'autre. Explorer ce cas particulier à la frontière terrestre à Évros permet de comprendre la manière dont l'intervention de l'UE peut aussi contribuer au renforcement des autorités étatiques et modifier le contexte transfrontalier.

L'intervention européenne comme facteur de professionnalisation et de coopération transfrontalière : le cas d'Évros

- 16 Entretien avec le responsable national de la question migratoire au ministère de la Protection des (...)

37La Grèce, qui assure la présidence de l'UE en 2003, appuie l'idée « d'un mécanisme commun de gestion des frontières extérieures » (Neal, 2009, p.343) permettant l'émergence de l'agence Frontex. Au moment de sa création elle fait l'objet de degrés de motivations différents partagés entre États membres selon leur localisation sud ou centre européen (Ottavy et Clochard, 2014). C'est pourquoi en haut lieu, l'influence de la Grèce dans la naissance de l'agence Frontex et son évolution sont évoqués avec fierté¹⁶. Mais au-delà de ce lien originel, le pays devient progressivement un territoire d'élaboration des opérations de l'agence qui explore des possibilités de coopération (Horii, 2015 ; Ottavy et Clochard, 2014, p.149 ; Dalakoglou, 2013).

38Plusieurs opérations sont ainsi menées à la frontière gréco-turque depuis la première intervention de l'agence en 2006. Il y a quatre différentes missions : la surveillance et l'arrestation, l'identification et l'enquête. Contrairement à la configuration maritime, les gardes-frontières (à la frontière terrestre) sont un jeune corps de contrôle, pérenne depuis peu,

pour lequel l'intervention de l'agence représente deux atouts qui contribuent à la professionnalisation des gardes-frontières : la formation et l'équipement.

39 Les formations sont multiples et concernent la surveillance, l'utilisation de nouvelles technologies de contrôle, l'identification des migrants et le débriefing. Selon un des responsables de la police locale à Alexandroupoli, Frontex a contribué à renforcer les gardes-frontières.

- 17 Entretien avec le responsable adjoint de la police d'Alexandroupoli rencontré le 11/07/2012.

« Pour contrôler ce phénomène (migratoire), le département de la police d'Alexandroupoli a créé des équipes spéciales avec des officiers de police pour gérer ce problème. Les arrivées ont augmenté et la Grèce a décidé de créer des services spéciaux pour cette question. [À partir de quand ?] En 1999, Tichero, Soufli et Feres ont été créés. À ce moment-là, il y avait 210 gardes-frontières, dont 20 officiers là-bas (Tichero, Soufli et Feres). Et ils n'avaient affaire qu'avec la question migratoire. Les premières années, il n'y a qu'eux qui ont travaillé là-dessus. En 2006, Frontex est venu ici et pendant les trois premières années des experts de Frontex nous ont entraînés sur des cas pratiques. »¹⁷

40 Aujourd'hui, ces autorités déclarent être en capacité d'opérer seule. Il s'agit alors de (re)légitimer l'intervention de l'agence par son équipement et son expérience. Il y a un travail d'équipe et un intérêt commun à la conduite d'opération, une légitimation réciproque de l'action, car au-delà de la formation et de l'intervention, l'équipement renforce la dimension opérationnelle et confère aux gardes-frontières une efficacité et un caractère indispensable. À l'image de ce que Sara Casella-Colombeau montre pour la PAF et son autonomisation vis-à-vis de l'État (Casella-Colombeau, 2013), il y a là une autonomisation des gardes-frontières vis-à-vis de la police par Frontex, puis vis-à-vis de Frontex pour devenir un corps intégré aux négociations et à la prise de décision. L'expérience apportée semble avoir deux influences majeures sur les autorités locales : l'expérience de la coordination entre les différentes autorités et la coopération transfrontalière avec la Turquie.

41 Avec l'arrivée de l'agence sur le terrain un système de coordination et de mise en relation à l'échelle du pays voit le jour. Bien qu'il soit trop rapide d'attribuer à Frontex et son organisation ces pratiques nationales, on observe néanmoins des opérations policières à l'échelle du pays similaires aux opérations de Frontex. Ainsi, l'opération Aspida, lancée en août 2012 montre un déploiement des autorités à la frontière gréco-turque terrestre, 1 800 officiers grecs déployés exceptionnellement en renfort entre août 2012 et février 2013 pour la première phase (Maroukis et Triandafyllidou, 2012, p.28). Ce système fonctionne comme une sorte d'agence Frontex nationale, c'est-à-dire comme un mécanisme de renfort grec à la frontière. Une fois les agents nationaux formés et dans le cas grec professionnalisés, la légitimation de l'intervention de Frontex ne s'articule plus autour de la formation, mais du besoin de coopération transfrontalière et du renfort.

- 18 Officiellement nommé "*Memorandum of understanding*".
- 19 Le protocole a été signé le 28 mai 2012, il est disponible en ligne :

42 La coopération transfrontalière est l'une des composantes clefs de la politique migratoire européenne, comme l'illustrent l'importance des accords de réadmissions et les contrôles migratoires au sud de la Méditerranée. À la frontière gréco-turque, cette coopération est

affectée par des relations difficiles héritées du passé qui induisent des conflits latents entre les deux pays et expliquent le fort climat de suspicion qui pèse en Grèce sur la Turquie. Cependant, tout au long des années 2000, la Turquie adopte des lois pour se rapprocher des standards européens (Migreurop, 2014, p.20-21). Cette européanisation partielle des politiques migratoires du pays (Daniş et Aksel, 2014 ; Daniş, 2016) s'accélère à la fin des années 2000 avec, en 2012, la signature d'un protocole de bonne entente¹⁸ entre Frontex et la Turquie pour une coopération plus forte et des échanges d'information en matière de lutte contre le franchissement frontalier¹⁹. Il en résulte la mise en place d'une importante coopération qui fonctionne plus ou moins selon les localités à la frontière.

- 20 Avant l'accord signé entre l'UE et la Turquie qui comprend une obligation de coopération transfront ([...](#))

43En mer Égée, elles sont particulièrement difficiles et les liens transfrontaliers directs étaient inexistantes jusqu'à très récemment²⁰. En effet, à la frontière maritime, les deux autorités de contrôle, les garde-côtes, se livrent depuis le début des années 2000 à ce type de négociation pour savoir qui est responsable des migrants interpellés. Les deux pays sont en conflit sur la reconnaissance de la délimitation de la frontière, chacun des deux souhaitant une extension de son territoire maritime. Dans le cas du contrôle migratoire, ces velléités sont prises au piège par l'obligation de prise en charge des migrants, qu'aucun des deux camps ne souhaite effectuer. La dimension sécuritaire des relations devient alors un obstacle au contrôle migratoire car les acteurs en présence se considèrent comme des ennemis. On voit bien ici que les nexus sécuritaire et migratoire ne s'accordent pas toujours.

44La situation est différente le long de la frontière terrestre où des relations plus denses sont établies entre autorités dans la partie nord de la frontière. Dans la région de la Thrace, les autorités témoignent d'une relative bonne entente et disposent d'outils plus efficaces de coopération malgré la persistance de quelques critiques. Le responsable du contrôle migratoire de la région sud d'Évros, officier de police à Alexandroupoli, explique la procédure comme suit :

- 21 Entretien avec le sous-responsable de la zone sud de la région d'Évros, rencontré à Alexandroupoli ([...](#))

« [L'hélicoptère qui survole la frontière] coopère avec les patrouilles au sol et, quand il voit quelque chose en Turquie, il dit aux patrouilles ce qui se passe [...] On a fait des points de repère avec la police turque, quand on voit des gens arriver du côté grec, on contacte la police turque par téléphone, courriel ou SMS pour que l'armée turque les arrête. [...] On a des cartes en commun avec la police turque. [L'officier me montre un feuillet plastifié composé de nombreuses cartes topographiques possédant des codes faits de numéros et de lettres] »²¹.

- 22 Entretien avec le directeur du centre de rétention d'Edirne rencontré dans son bureau le 9/07/2012.
- 23 A la suite de l'arrangement entre l'UE et la Turquie, la Grèce a adopté une loi n° 4375/2016 qui l ([...](#))
- 24 L'arrangement entre la Turquie et l'UE en mars 2016 a encore une fois prouvé cela.

45Cette coopération semble fonctionner dans la région même si, en aparté, les critiques envers la Turquie persistent²². Malgré tout, on observe que si les autorités qui coopèrent s'inscrivent

dans de nouvelles relations, comme dans le cas de la frontière terrestre, avec l'armée du côté turc et la police du côté grec, la coopération semble possible. Par conséquent, les relations anciennes avec la Turquie ne sont pas présentes de la même manière chez l'ensemble des autorités. Les gardes-frontières et les agents de Frontex, nouvel acteur de la surveillance à la frontière gréco-turque, sont semble-t-il moins sensibles au passif des relations que l'armée grecque entretient avec l'armée turque, responsable du contrôle migratoire de l'autre côté de la frontière. Le changement d'acteur sur le terrain, et l'introduction de cette nouvelle tâche de contrôle migratoire semblent permettre de contourner dans une certaine mesure les premiers obstacles de la coopération. Malgré tout, des tensions persistent autour de ce sujet, notamment concernant les accords de réadmission de 2001 et de 2016²³. Contrairement au cas des pays du Sud de la Méditerranée et du Sud de l'Europe, les relations entre la Grèce et la Turquie et plus globalement entre l'UE et la Turquie ne sont pas totalement asymétriques et les négociations sont toujours inscrites dans un rapport de force plutôt équilibré²⁴ formant un triptyque à géométrie variable qui évolue selon les intérêts changeants des acteurs impliqués.

46 Dans ce contexte, les relations entre l'UE et la Grèce impactent et dépendent des relations UE-Turquie et Turquie-Grèce. À cet égard, le cas de l'intervention de Frontex à la frontière gréco-turque illustre bien l'interconnexion et les transformations à l'œuvre. Si au sein de l'UE, le débat sur la perte de souveraineté étatique se concentre sur des dynamiques d'intégrations régionales, il se cristallise dans le cas du contrôle migratoire aux frontières, fonction régaliennne parmi les plus importantes. Malgré une crise économique inédite en Europe puis une « crise » migratoire, éléments qui remettent régulièrement en cause son appartenance à la zone euro ou à l'ES, les rapports de forces et les contraintes qui pèsent sur la Grèce semblent plus forts que jamais. Sa situation géopolitique la place de facto en position d'interface entre les pays des Balkans et l'UE, cette dernière entretenant des rapports déséquilibrés en défaveur de cette région périphérique notamment fondés sur des représentations héritées de l'histoire (Todorova, 2011). Dans ce contexte, il est difficile de ne pas considérer la Grèce comme étant soumise à l'UE qui lui impose des normes et des réglementations spécifiques. Malgré ces effets de contexte, le cas de Frontex en Grèce montre que loin de constituer une diminution de souveraineté, l'intervention de l'agence contribue au renforcement de certains acteurs étatiques, ici les gardes-frontières et fait bouger les lignes de fractures qui loin de disparaître se recomposent.

Conclusion

47 Les deux dernières décennies ont donc été marquées par la multiplication des acteurs de la frontière, conséquence du renforcement du contrôle de la Frontière extérieure de l'Union européenne et de son élargissement vers les pays des Balkans occidentaux et la Turquie. La place de plus en plus importante accordée aux politiques venant de Bruxelles et aux programmes européens a changé l'approche des institutions envers les espaces frontaliers, désormais considérés comme espaces-charnières jouant un rôle-clé pour la pacification des relations entre les États de la région. L'intégration européenne et le développement économique ont été pensés comme étant les meilleurs outils pour atteindre cet objectif-clé de l'UE, mais les revendications historiques qui opposent des pays déjà intégrés à l'Union, et d'autres aspirants à l'être, peuvent parfois mettre en question une telle vision, la conséquence pouvant alors être le blocage du processus d'adhésion en raison de ces désaccords politiques. Le cas de la République de Macédoine l'illustre clairement : bien que candidate officielle depuis 2005, elle n'a toujours pas démarré de négociations d'adhésion avec l'Union à cause des conflits diplomatiques l'opposant à la Grèce. Le cas de la frontière gréco-albanaise

montre que les tensions interétatiques sont souvent liées à des enjeux locaux, élément aussi avancé dans le cas du conflit gréco-macédonien, pour lequel l'argument du nom de République de Macédoine cacherait d'autres préoccupations, dont la question des populations slavophones de Macédoine grecque (Skoulariki, 2003). Malgré ces tensions, l'important patrimoine que peuvent partager certaines populations de ces régions au Nord de la Grèce se trouve mobilisé dans le cadre d'une reprise de contacts entre habitants des deux côtés de la frontière, illustrant encore la particularité des régions frontalières.

48 Dans le but de stimuler cette réconciliation, l'UE est apparue comme un acteur de premier plan de la vie institutionnelle de la frontière par le biais de la promotion de la coopération transfrontalière. Incités à mettre en œuvre ces programmes, les États initient alors l'institutionnalisation des espaces frontaliers allant jusqu'à transformer leurs paysages comme le montre le cas à la frontière gréco-turque avec l'émergence de nouvelles formes de coopération transfrontalière. La mise en place de cette réglementation par Bruxelles fournit alors un nouveau cadre à des acteurs locaux qui peuvent s'en saisir pour prolonger leur activité. La coopération transfrontalière peut par exemple se nourrir de liens préexistants pour s'établir et s'ancrer dans le territoire. Nous pouvons cependant nous interroger sur la portée de ces processus au regard de l'objectif de réconciliation. En effet, si la coopération entre la Grèce et la République de Macédoine est qualifiée de succès par tous ses acteurs, elle n'a pour l'instant pas été accompagnée d'améliorations des relations diplomatiques entre les deux États et ne touche qu'un nombre limité d'individus vivant dans les espaces frontaliers. Celle qui concerne l'Albanie demeure encore très limitée.

49 Si la question de la surveillance déplace quant à elle la problématique vers un rapport entre l'espace européen et l'espace non-européen, les processus observés sont similaires. L'intervention européenne dans le contrôle migratoire, loin de diminuer les autorités de contrôles nationales les renforcent tout en incitant à la coopération transfrontalière. Si cette dernière voit le jour et que certaines relations se pacifient localement, on ne peut généraliser cela à l'ensemble de la frontière et à l'ensemble des relations gréco-turques. Ces éléments renvoient une fois encore à la multiplication des dimensions du fonctionnement frontalier, et à l'interaction permanente des acteurs et échelles d'action. De ces interactions naissent de nouvelles formes de territoires de contrôle dont l'État demeure tout de même le principal acteur de pouvoir. Car si la législation européenne définit un nouveau cadre réglementaire, elle ne se substitue pas à l'action de l'État qui reste souvent l'acteur de base du contrôle au cœur de nouvelles formes de gouvernance dans lesquelles apparaissent encore des tensions qui trouvent leurs sources dans des intérêts historiques.

- 25 <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=WQ&reference=E-2010-2106&language=FR>, [http://www \(...\)](http://www (...))

50 Si comme le montre Marc Abélès « l'affirmation des spécificités, l'instauration des rapports entre les niveaux territoriaux infranationaux et les instances européennes ne contribuent pas nécessairement à affaiblir l'État, mais à l'intégrer à des dispositifs plus complexes » (Abélès, 2008), l'examen de ces différentes situations frontalières permet aussi de détecter les nouvelles formes de pouvoir qu'il exerce sur son territoire. L'État a ainsi la possibilité d'utiliser les instruments européens à sa disposition pour mener sa politique, lier de nouvelles relations, ou maintenir des blocages. Les éléments développés pour évoquer le dépassement des querelles, conflits ou frictions du passé entre les États peuvent aussi permettre aux acteurs d'exprimer leurs antagonismes par différents biais. Il semblerait que l'agence Frontex ait à son tour été prise à partie dans la vieille querelle gréco-turque de la

violation des espaces aériens respectifs de ces deux pays²⁵ (Pillant, 2017). Si les acteurs étatiques se trouvent en mesure d'utiliser les modes d'actions européens, il en est de même pour les acteurs locaux qui peuvent se retrouver institutionnalisés de par leur insertion, dans le cadre de programmes de coopération transfrontalière notamment. Ils sont alors intégrés à un fonctionnement frontalier plus réglementé, et par là à un nouveau mode de gouvernance. Cela aboutit notamment à des décalages dans les relations transfrontalières qui localement illustrent des signes de rapprochement de populations qui peuvent contraster avec les réalités des relations diplomatiques.

51 Le niveau étatique semble alors occuper une place moins centrale, quoiqu'importante, au sein de ces dispositifs. Dans le même temps, on note l'émergence d'acteurs vecteurs de nouvelles régulations et qui agissent *de facto* comme agents de l'État. Celui-ci ne se retirerait donc pas de l'espace social, au contraire : ce repli et l'émergence de ces nouveaux acteurs seraient les signes d'une plus forte étatisation de la société (Sharma et Gupta, 2006 ; Dunn, 2008). L'approche locale de recherches menées « par le bas » illustre alors les interactions, mais aussi les décalages entre les dispositifs développés et pensés à une l'échelle européenne, leur application orchestrée par les États et leur mise en place au niveau local, permettant ainsi d'appréhender des processus changeants.

[Haut de page](#)

Bibliographie

Des DOI (Digital Object Identifier) sont automatiquement ajoutés aux références par Bilbo, l'outil d'annotation bibliographique d'OpenEdition.

Les utilisateurs des institutions abonnées à l'un des programmes freemium d'OpenEdition peuvent télécharger les références bibliographiques pour lesquelles Bilbo a trouvé un DOI.

ABELÈS M., 2008, *Anthropologie de la globalisation*, Paris, Payot.

AMILHAT-SZARY A.-L. et FOURNY M.-C., 2006, « Introduction. Territorialité et nouvelles évolutions de la frontière », tiré de *Après les frontières, avec la frontière, nouvelles dynamiques transfrontalières en Europe*, Amilhat-Szary A.L., et Fourny M.C., (dir.), La Tour d'Aigues, Éditions de L'Aube.

BATHAÏE A., 2009, « La Grèce une étape cruciale dans les parcours migratoires des Afghans depuis la frontière iranienne jusqu'en Europe », *Méditerranée*, n°113.

BALTSIOTIS L. et EMBIRIKOS L., 2007, « De la formation d'un ethnonyme. Le terme Arvanitis et son évolution dans l'État hellénique », in G. Grivaud et S. Petmezas (Eds.), *Byzantina et Moderna, mélanges en l'honneur d'Hélène Antoniadis-Bibicou*, Athènes, Alexandria, pp.417-448.

BIEBER F. et KEIL S., 2009, « Power-Sharing Revisited: Lessons Learned in the Balkans? », *Review of Central and East European Law*, vol 34, n° 4 : pp.337-360.

DOI : [10.1163/092598809X12474728805778](https://doi.org/10.1163/092598809X12474728805778)

BIGO D., 2010, « Frontières, Territoire, Sécurité, Souveraineté », *Ceriscope*, [en ligne], consulté le 11/12/2017, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part1/frontieres-territoire-securite-souverainete>

BROWN K., 2003, *The Past in Question, Modern Macedonia and the Uncertainties of Nation*, Princeton University Press, Princeton.

CASELLA-COLOMBEAU S., 2013, *Surveiller les personnes, garder les frontières, définir le territoire*, Thèse de doctorat à l'Institut d'Études politiques de Paris, 598p.

DANIŞ D., 2016, *L'accueil des étrangers en Turquie : continuités et ruptures avec l'arrivée des réfugiés syriens*, communication à la MMSH Aix-en-Provence, dans le cadre du séminaire MIMED le 7 novembre 2016.

DANIŞ D., AKSEL D.B., 2014, « Diverse facets of europeanization at the Iraqi-Turkish border », in Sönmezoglu F., et al., *Migration, Asylum, and Refugees in Turkey: Studies in the Control of Population at the Southeastern Borders of the EU*. Edwin Mellen Press, pp.267–304.

DALAKOGLU D., 2013, *From the Bottom of the Aegean Sea' to Golden Dawn: Security, Xenophobia, and the Politics of Hate in Greece*, Studies in Ethnicity and Nationalism, vol. 13, n°3, pp. 514–522.

DOI : [10.1111/sena.12054](https://doi.org/10.1111/sena.12054)

DUNN E.-C., 2008, *Postsocialist spores: disease, bodies, and the state in the Republic of Georgia*, American Ethnologist, vol 35, n° 2, pp. 243-258.

GUPTA A. et SHARMA A., 2006, *Globalization and Postcolonial States*, Current Anthropology, vol 47, n° 2, pp.277-307.

DOI : [10.1086/499549](https://doi.org/10.1086/499549)

HERSANT J., 2004, « Devenir européen : migrations et action collective des Turcs de Thrace occidentale », in Alain Bockel & IşılKarakas (dir.), *Diversité culturelle en Turquie et en Europe*, Paris, L'Harmattan/Université de Galatasaray, pp.205-213.

HORII S., 2015, *Frontex and the evolution of cooperation on European border controls*, Thèse de doctorat en philosophie politique à l'Université de Sussex, 245p.

JAVOUREZ G., 2017, *Permanence et changements aux frontières de l'Europe. Une approche des recompositions frontalières entre Grèce et République de Macédoine*, thèse de doctorat en géographie, Aix-Marseille Université, 459 p.

KARAKASIDOU A., 2002, « Cultural Illegitimacy in Greece : the Slavo-Macedonian “Non”-Minority », in Clogg R. (ed), *Minorities in Greece: aspects of a plural society*, Londres, C. Hurst and co Publishers Ltd.

KOLTSIDAS A., 2008, « Greek Education in Monastir – Pelagonia », *Society for the Macedonian Studies*, Thessalonique.

KRETSI G., 2002, « The ‘secret’ of the Past of the Greek-Albanian Borderlands. Cham Muslim Albanians: Perspectives on a Conflict over Historical Accountability and Current Right », *Ethologia Balkanica*, vol 6 ,pp.168-195.

KRULIC J., 2002, « Le problème de la délimitation des frontières slovéno-croates dans le golfe de Piran », *Balkanologie*, vol 6, no 1-2.

LORY B., 2009, *La ville Balkanissime : Bitola 1800-1918*, Paris, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

DOI : [10.3917/bipr.032.0187](https://doi.org/10.3917/bipr.032.0187)

MALLOY T.-H., 2010, « Creating New Spaces for Politics? The Role of National Minorities in Building Capacity of Cross-border Regions », *Regional & Federal Studies*, vol 20, n° 3, pp.335-351.

MANTA E., 2004, *I mousoulmani Tchamidèstis Ipirou (1923-2000), Idrima me le ton chersoni sou tou aimou*, Thessalonique.

MARGARITIS G., 2005, *Anepithimitoi synpatriotes*, Tsamides-Evrei. Athens: Bibliorama.

MARKOU K., 2008, « De la minorisation des Pomaques à la reconnaissance de la pomacité dans le contexte grec » in de Rapper G., et Sintès P., *Nommer et classer dans les Balkans*, École française d'Athènes, pp.133-139.

MEYER H.-F., 2007, *Blutiges Edelweiss. Die 1. Gebirgs-Division im Zweiten Weltkrieg*, Berlin, Ch. Links-Verlag.

MIGREUROP, 2014, « Frontex entre Grèce et Turquie : la frontière du déni », *rapport Migreurop — REMDH – FIDH campagne Frontexit*, consulté le 11/12/2017, lien URL : <http://www.migreurop.org/article2512.html>.

MICHAS T., 2002, *Unholy alliance: Greece and Milošević's Serbia*, Texas, A&M University Press, Eastern European Studies.

MONOVA M., 2004, *Parcours d'exil, récits de non-retour : Les Egéens en République de Macédoine*, EHESS, Paris.

NEAL A.W., 2009, *Securitization and Risk at the EU Border: The Origins of Frontex*, JCMS, vol 47, n°2, pp. 333-356.

DOI : [10.1111/j.1468-5965.2009.00807.x](https://doi.org/10.1111/j.1468-5965.2009.00807.x)

OBERSCHALL A., 2007, *Conflict and peace building in divided societies: responses to ethnic violence*, Londres, Routledge.

OTTAVY E., CLOCHARD O., 2014, « Franchir les dispositifs établis par Frontex. Coopérations policières transfrontalières et refoulements en mer Égée », *Revue européenne des migrations internationales*, vol 30, n° 2, pp. 137–156.

DOI : [10.4000/remi.6931](https://doi.org/10.4000/remi.6931)

PÉCHOUX P.-Y., 2002, « Evangélos Bakayannis, souvenir d'une enfance ballotée aux portes de la guerre, Épire, 1939-1944 », *Géocarrefour*, n° 774, pp.335 – 342.

PÉCHOUX P.-Y. et SIVIGNON M., 1989, « L'éviction des Tchamidès d'Épire occidentale en 1944 », *L'Ethnographie*, tome 85-2, n°106, pp. 113-119 spécial Albanie.

PÉROUSE J.-F., 2002, « Migrations et mobilités internationales : la plate-forme turque », *Les dossiers de l'IFEA*, n°13.

PILLANT, L., 2017, *La frontière comme assemblage. Géographie critique du contrôle migratoire à la frontière orientale de la Grèce*, thèse de doctorat en géographie à Aix-Marseille Université, 604p.

PILLANT L., 2016, « En Grèce, une crise migratoire chronique », *Plein droit*, vol. 111, no 4, pp. 31–34.

DOI : [10.3917/pld.111.0031](https://doi.org/10.3917/pld.111.0031)

PREVELAKIS G., 1997, *Géopolitique de la Grèce*, Paris, Editions Complexes.

PTÉROUDIS E., 1996, « Émigrations et immigrations en Grèce, évolutions récentes et questions politiques », *Revue européenne de migrations internationales*, vol 12, n°1.

DOI : [10.3406/remi.1996.1503](https://doi.org/10.3406/remi.1996.1503)

RAGARU N., 2007, « Repenser la politisation des identités : les engagements militants dans les Balkans d'aujourd'hui », *Revue d'Études comparatives Est-Ouest* vol 38, n° 4, pp.5-28.

DE RAPPER G. et SINTÈS P., 2006 ; « Composer avec le risque : La frontière Sud de l'Albanie entre politique des États et solidarités locales », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, n° 37.

RIEDEL S., 2002, « Minorités nationales et protection des droits de l'homme, un enjeu pour l'élargissement », *Politique étrangère*, n° 3, pp.647-664.

DOI : [10.3406/polit.2002.5212](https://doi.org/10.3406/polit.2002.5212)

RUPNIK J., 2011, *Les Balkans et l'Europe, progrès et malentendus*, Ceri Sciences Po, [en ligne] consulté le 13/12/2017, URL : <http://www.ceri-sciences-po.org/cerifr/kiosque.php>

RUPNIK J., 1998, *L'Europe dans le miroir des Balkans*, Ceri Sciences Po.

SKOULARIKI K., 2003, « La crise macédonienne (1991-1995) et la question des slavophones en Grèce », *Balkanologie*, Vol VII, n°1. , [en ligne] consulté le 11/12/2017, URL : <http://journals.openedition.org/balkanologie/479>

SINTÈS P., 2003, « Les albanais en Grèce », *Balkanologie* vol VII, n° 1, [en ligne] consulté le 11/12/2017, URL : <http://balkanologie.revues.org/index474.html>

SINTES P., 2010, *La raison du mouvement : territoires et réseaux de migrants albanais en Grèce*, collection « l'atelier méditerranée », Karthala.

SINTES P., 2015, « Conflit sans fin à la frontière gréco-albanaise ? », *Hérodote*, n° 158, pp.176-192.

DOI : [10.3917/her.158.0076](https://doi.org/10.3917/her.158.0076)

SINTES P., 2017, *En présence du passé : géopolitique de la mémoire aux frontières de la Grèce*, collection « sociétés contemporaines », Presses universitaires de Provence, 208 p.

TODOROVA M., 2011 (1997), *Imaginaire des Balkans*, Édition EHESS, 351p.

TOEGLHOFER T. et WUNSCH N., 2010, « Stabilisation et association dans les Balkans occidentaux : les défis du double objectif européen », *Balkanologie*, vol XII, n° 1, [en ligne] consulté le 11/12/2017, <http://journals.openedition.org/balkanologie/2143>.

TRIANDAFYLLIDOU A., MAROUKIS T., 2012, *Migrant Smuggling: Irregular Migration from Asia and Africa to Europe*, Palgrave Macmillan, 251p.

VELASCO-GRACIET H., 2006, « Le destin rebondissant des zones frontalières, d'espaces proscrits en espaces prescrits », in Amilhat-Szary A.L. et Fourny M.C. (dir.), *Après les frontières, avec la frontière, nouvelles dynamiques transfrontalières en Europe*, La Tour d'Aigues, Éditions de L'Aube.

VERENI P., 1998, *Diaforentità. Il Duplice dell'individuo e dello stato in Macedonia occidentale greca*, thèse de doctorat en anthropologie, Université La Sapienza, Rome, 346p.

[Haut de page](#)

Notes

1 L'étude de la migration albanaise en Grèce a fait l'objet d'un travail approfondi lors de la décennie précédente, publiée sous la forme d'un ouvrage de synthèse (Sintès, 2010).

2 La République de Macédoine est officiellement reconnue comme candidate à l'intégration européenne depuis Décembre 2005. Nous choisissons de la nommer dans cet article avec son nom constitutionnel plutôt que comme Ancienne République yougoslave de Macédoine, nom sous lequel elle est reconnue par la France et l'ONU.

3 Les frontières actuelles de la Grèce ont été tracées entre 1913 et 1947.

4 Richard Holbrooke qualifiait le conflit en Bosnie-Herzégovine d' « échec collectif le plus grave de ces trente dernières années », (Rupnik, 1998)

5 C'est le cas notamment du programme CARDS, doté de 5 millions d'euro pour 5 ans à partir du sommet de Zagreb de 2000

6 *Conclusions de la présidence, conseil européen de Santa Maria Da Feira, 19 et 20 Juin 2000.*

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/00200-r1.f0.htm

7 Les cinq composantes de l'IPA sont : Aide à la transition et renforcement des institutions, la coopération transfrontalière, le développement régional, le développement des ressources humaines et le développement rural.

8 La première version du programme INTERREG concernait la période de programmation s'étalant de 1989 à 1993.

9 Les objectifs de la coopération transfrontalière dans le cadre de l'IAP sont annoncés au nombre de 5 : le développement transfrontalier des activités économiques, sociales et environnementales des espaces frontaliers ; fixer des objectifs communs dans les secteurs de l'environnement, la santé publique, la prévention et la lutte contre le crime organisé, etc. ; assurer des frontières sûres et efficaces ; promouvoir la coopération légale et administrative ; promouvoir les actions de type « people to people ».

10 Cette communauté était essentiellement composée d'Aroumains hellénophones (Lory, 2009).

11 Les mouvements des populations hellénophones ne sont pas les seuls mouvements transfrontaliers massifs ayant marqué l'histoire de la région. On peut y ajouter les réfugiés de la guerre civile grecque qui quittèrent la Grèce pour la Yougoslavie et d'autres pays du bloc de l'Est entre 1946 et 1949. Certains de ces individus se retrouvent aujourd'hui impliqués dans ces associations d'amitié avec la Grèce, usant notamment de leur bilinguisme pour assurer les cours de grec. Les cours à Bitola furent notamment initiés sous l'impulsion de l'un d'entre eux. Pour plus d'information sur cet épisode, voir Monova, 2004.

12 Définition des contrôles frontaliers dans la convention de l'application des accords de Schengen datant du 14 juin 1985.

13 En 2000 toutes les frontières de la Grèce excepté le versant Ouest du pays (avec la frontière gréco-italienne) sont des interfaces avec des pays situés en dehors de l'espace Schengen.

14 Didier Bigo cite une conférence de Michel Foucher à Barcelone en 2004 (Bigo, 2010).

15 Equipe d'intervention rapide de l'agence Frontex aux frontières déployée au titre de la situation urgente et exceptionnelle d'une pression migratoire jugée inhabituelle dans un pays membre de l'Union. Unité spéciale d'intervention rapide à la frontière, elle comprend plus de 200 officiers des polices des frontières de pays membres de l'UE.

16 Entretien avec le responsable national de la question migratoire au ministère de la Protection des citoyens et de l'Ordre public le 20/05/2011 à Athènes.

17 Entretien avec le responsable adjoint de la police d'Alexandroupoli rencontré le 11/07/2012.

18 Officiellement nommé "*Memorandum of understanding*".

19 Le protocole a été signé le 28 mai 2012, il est disponible en ligne :

http://frontex.europa.eu/assets/Partners/Third_countries/WA_with_Turkey.pdf

20 Avant l'accord signé entre l'UE et la Turquie qui comprend une obligation de coopération transfrontalière entre les deux pays et qui a vu quelques échanges entre gardes-côtes grecs et turcs s'effectuer (<http://www.tovima.gr/society/article/?aid=786108>)

21 Entretien avec le sous-responsable de la zone sud de la région d'Évros, rencontré à Alexandroupoli le 8/07/2012.

22 Entretien avec le directeur du centre de rétention d'Edirne rencontré dans son bureau le 9/07/2012.

23 A la suite de l'arrangement entre l'UE et le Turquie, la Grèce a adoptée une loi n° 4375/2016 qui légalise et simplifie la réadmission des migrants en Turquie (Pillant, 2016).

24 L'arrangement entre la Turquie et l'UE en mars 2016 a encore une fois prouvé cela.

25 <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=WQ&reference=E-2010-2106&language=FR>, <http://www2.mfa.gr/www.mfa.gr/GoToPrintable.aspx?UICulture=fr-FR&GUID={644244E5-92E9-428D-979B-383E1E8D8A3F}>